



Département de l'Hérault

Commune de MONTAUBAN

« La plaine des Cieux »

LOT N° 4 : Aménagements paysagers

AE

Acte d'Engagement



MAITRE D'OUVRAGE

75 Z.I. Les portes Domitiennes

BP 30020

34 741 VENDARGUES CEDEX

Tél : 04 67 79 84 83



GÉOMÈTRE-EXPERT

BUREAU D'ÉTUDES



MAITRE D'ŒUVRE VRD

60 impasse de Berlin

82003 Montauban Cedex

Tél : 05 63 66 44 22

Email : be@urbactis.eu

Partie 1 : DEFINITION DU PROJET

1.1. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent marché concerne le **lot N°4 : Aménagements Paysagers** des travaux d'aménagement du **lotissement La plaine des Cieux** situé sur la commune **de Montauban (82)** comprenant 35 lots.

Ce projet est autorisé par arrêté du Maire en date du 07/06/2023

L'ensemble des travaux sera conforme aux pièces écrites et graphiques jointes au dossier commun.

1.2. ADRESSE DES TRAVAUX :

Rue Gaston Bonnemort 82000 Montauban

1.3. CONDITIONS PARTICULIERES :

1.3.1. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Conformes au C.C.A.G travaux et au CCAP de l'opération.

1.3.2. DISPOSITIONS TECHNIQUES

Conformes aux C.C.T.G.

Conformes au C.C.T.P.

Conformes aux prescriptions ENEDIS et ORANGE.

Conformes aux règles de l'Art et de la Profession, visant les travaux objet du présent marché.

Dans le strict respect des DTU concernés, des normes NF et des normes C14-100 et C15-100 concernant les installations électriques, et des fascicules du CCTG.

Dans le strict respect des observations et préconisations de l'organisme de contrôle agréé, visant :

- Les dispositions constructives
- Les travaux sur les ouvrages existants
- La conformité de la réglementation en vigueur

Permettant une réception sans réserve des travaux du présent lot.

Dans le strict respect des préconisations du Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé agréé, dans le cadre de l'exécution du chantier.

1.3.3. ANNEXES A L'AE.

- Programme des travaux
- Plan de composition ;
- Plan d'implantation ;

1.3.4. SECURITE DU CHANTIER

L'Entreprise titulaire du présent lot est tenue de respecter rigoureusement toutes les obligations en matière de protection de la santé, de sécurité et d'environnement. Elle est responsable de la sécurité de son personnel et des tiers, notamment au cas où elle porterait atteinte, de quelque façon que ce soit, à la sécurité de tout intervenant sur le chantier.

Elle s'engage notamment à respecter :

- La législation en vigueur ;
- Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé ;
- La remise au coordonnateur de sécurité, conformément aux dispositions de la Loi N° 93-1418 du 31/12/93 et ses décrets d'application, de son Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé, avant toute exécution de ses prestations sur le chantier ;
- Tous personnel présent sur chantier devra faire l'objet d'un accueil précisant les règles de sécurité ainsi que les spécificités du chantier, les accueils chantier seront consignés et consultables sur chantier ;
- Les dispositifs mis en place par les autres entrepreneurs, et à remettre en place les dispositifs existants déplacés, modifiés ou supprimés par lui pour les besoins de son exécution ;

1.3.5. QUALIFICATION DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être en possession des qualifications professionnelles requises pour la réalisation des ouvrages dont il s'agit.

Elle est tenue de joindre les attestations et qualifications professionnelles, en cours de validité, au présent marché.

1.3.6. ASSURANCES DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être titulaire des assurances couvrant la responsabilité civile et professionnelle pour des travaux au moins équivalents à ceux du présent marché.

Elle est tenue de joindre les attestations d'assurances ci-dessus au présent marché. Ces attestations devront émaner des différentes compagnies d'assurance concernées.

A ce titre, elle communique au Maître de l'Ouvrage, pour l'ensemble des risques à assurer, un original comportant les mentions suivantes :

- Qualification professionnelle ou activités couvertes par la police,
- Détail et montant des garanties de la police,

et de plus, pour l'assurance décennale :

- La notion de déclaration d'Ouverture de Chantier comme critère d'application de la garantie (ou les coordonnées spécifiques du chantier).

La production des attestations précitées conditionne la validité du présent marché.

1.3.7. LEGISLATION SOCIALE

L'Entreprise titulaire du présent lot déclare être à jour de l'ensemble de ses cotisations, et certifie être en mesure de produire la preuve sur simple demande du Maître d'Ouvrage.

Il est rappelé que le **travail clandestin est formellement interdit**, aussi bien pour l'Entreprise, titulaire du marché, que pour l'ensemble des sous-traitants qui interviendraient pour son compte, et dont elle assure l'entière responsabilité.

L'entreprise devra nous fournir obligatoirement une attestation sur l'honneur.

Partie 2 : PARTIES CONTRACTANTES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

MAITRE D'OUVRAGE



75 Z.I. Les portes Domitiennes

BP 30020

34 741 VENDARGUES CEDEX

Tél : 04 67 79 84 83

Représenté par Monsieur Olivier BLACHE

ET :

ENTREPRISE TITULAIRE DU MARCHÉ



Adresse : 5 chemin des Môles

ZAC de la Bruyère

31 120 PINSAGUEL

Tél : 05 62 23 89 68

Email : contact@joigneaux.com

Forme juridique : SAS

SIRET : 53829335800023

APE/NAF : 8130Z

Représentée par : JOIGNEAUX

Partie 3 : INTERVENANTS

3.1 MAITRE D'OEUVRE D'EXECUTION



MAITRE D'ŒUVRE VRD

60 impasse de Berlin

82003 Montauban Cedex

Tél : 05 63 66 44 22

Email : be@urbactis.eu

3.2 ORGANISME DE CONTROLE AGREE COORDONNATEUR DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

C. SPS Jean-François BATTUT

139, quai Adolphe Poult

82 000 MONTAUBAN

Tél : 05 63 66 06 47

Email : jfbattut@wanadoo.fr

Partie 4 : ELEMENTS DU MARCHE

4.1 PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

Marché à prix global, net et forfaitaire, non révisable, non actualisable pour les phases 1 et 2.

L'Entreprise titulaire du présent lot est tenue d'avoir vérifié ses propres métrés remis dans le cadre de la consultation. Elle fera son affaire de toutes erreurs ou omission du quantitatif ; aucune plus-value liée à des erreurs de quantité ne pourra être prise en compte après la signature du marché.

Elle ne pourra se prévaloir de travaux supplémentaires s'il s'agit de prestations décrites dans les plans ou le CCTP du présent marché.

4.2 PIECES CONTRACTUELLES GENERALES

- Norme FNP03-001 ;
- Les normes et les Documents Techniques Unifiés (DTU) en vigueur à la date de signature du présent contrat ;
- Fascicules CCTG relatifs aux travaux engagés ;

4.3 PIECES CONTRACTUELLES PARTICULIERES

Par dérogation à la norme NF P 03 001 de décembre 2000, les documents contractuels annexés au présent marché, que l'entreprise titulaire du présent marché s'engage à respecter, sont les suivant et prévalent l'un sur l'autre dans l'ordre énuméré ci-dessous :

- 1- Le présent Acte d'Engagement (AE)
- 2- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- 3- Les plans définissant les travaux à exécuter
- 4- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- 5- Le calendrier ou planning général des travaux
- 6- L'ensemble des normes affectant l'activité de l'entreprise
- 7- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

Partie 5 : PRIX

5.1 PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Le prix est ferme, global forfaitaire non révisable et non actualisable.

Les montants détaillés ci-dessous incluent l'ensemble des frais divers mentionnés dans le CCAP, et notamment tous les frais relatifs aux essais, plans d'assurance qualité, autocontrôles et contrôles techniques, à effectuer par l'application de la législation en vigueur et notamment de la loi 78-12 du 04/01/1978.

LOT 4 – Aménagements Paysagers - Phase 1

MONTANT MARCHÉ BASE HT	23 039.34 €
-------------------------------------	--------------------

(y compris remise de 85.66 €)

TVA 20 %	4 607.87 €
-----------------------	-------------------

MONTANT TTC	27 647.21 €
--------------------------	--------------------

Soit en toutes lettres TTC : *Vingt sept mille six cent quarante sept Euros et vingt et un centimes*

LOT 4 – Aménagements Paysagers - Phase 1

MONTANT MARCHÉ BASE HT	15 960.66 €
-------------------------------------	--------------------

(y compris remise de 59.34 €)

TVA 20 %	3 192.13 €
-----------------------	-------------------

MONTANT TTC	19 152.79 €
--------------------------	--------------------

Soit en toutes lettres TTC : *Dix neuf mille cent cinquante deux Euros et soixante dix neuf centimes*

5.2 DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX

L'entreprise titulaire du présent marché s'engage à effectuer les travaux dans un délai global de **14 semaines** pour la phase 1 et de **20 semaines** pour la phase 2 à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux. Pour le lot 4, le délai imparti à l'entreprise est de **3 semaines** pour les phases 1 et 2.

La date prévisionnelle de démarrage des travaux de la phase 1 est fixée le **11 mars 2024** pour une livraison des travaux le **14 juin 2024**. Les travaux d'aménagement de la phase 2 démarreront en fonction de la vente des lots et après accord du maître d'ouvrage. Les travaux des aménagements paysagers pourront démarrer à partir de novembre 2024.

Ces délais partiels seront définis par OS ultérieurement à la signature du présent marché de travaux.

5.3 PENALITES DE RETARD

Si les travaux ne sont pas effectués et terminés dans les délais prévus, l'Entreprise titulaire du présent lot se verra appliquer les pénalités de retard conformément au C.C.A.P.

Il est ici rappelé que les pénalités de retard seront appliquées pour chaque phase de chantier, et pour chaque délai partiel.

5.4 FACTURES - SITUATIONS

Les situations mensuelles devront être présentées conformément au modèle délivré par le Maître d'Œuvre.

Les factures et situations mensuelles devront avoir l'adresse de facturation suivante :

SAS HECTARE
75 Z.I. Les portes Domitiennes
BP 30020
34 741 VENDARGUES CEDEX

Elles devront arriver chez le Maître d'œuvre **au plus tard le 25 du mois** qui les transmettra **au Maître d'ouvrage le 30 du mois** sans quoi elles seraient remises au mois M+1.

Le Maître d'œuvre transmettra les situations mensuelles validées par voie électronique à ces adresses électroniques (Email) :

➤ **comptabilite@hectare.fr**

et

➤ **laurent.bonnassie@hectare.fr**

Les situations mensuelles devront indiquer le rappel des avancements précédents, ainsi que des travaux en plus ou en moins.

Les **travaux supplémentaires** devront faire l'objet d'un suivi tout particulier consignés dans un tableau de travaux en plus et en moins ; **les travaux supplémentaires devront toujours être validés par le maître d'ouvrage avant réalisation.**

Toute situation non conforme au présent sera retournée à l'entreprise pour régularisation.

Le Maître d'œuvre, le pilote, et le maître d'ouvrage se réservent le droit de rectifier les situations. Le montant réglé sera alors le montant rectifié. Dans cette hypothèse, l'entreprise devra renvoyer au Maître d'Œuvre, une nouvelle situation tenant compte de ces rectifications afin que les pièces comptables soient en harmonie avec le règlement effectué.

Dans le cas contraire, la situation suivante se verrait bloquée jusqu'à totale régularisation de la situation précédente.

5.5 MODE DE REGLEMENT

Les situations seront payées par chèque ou virement bancaire à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture si nous recevons la facture dans les délais précités dans l'article 5.4.

Les règlements aux entreprises seront effectués sous la forme ci-après :

- 5% sous forme de retenue de garantie.
- Cette retenue de garantie pourra être remplacée par une caution bancaire conformément au chapitre 3 du CCAP.

Fait en trois exemplaires.

FAIT à Montauban, le 19 février 2024

L'ENTREPRISE

LE MAITRE D'OUVRAGE

HECTARE
URBANISME DURABLE

Le 14/03/2024.

Laurent BONNASSIE

Signé électroniquement par Laurent BONNASSIE
✓ Signé et certifié par yousign

DATE D'EFFET DU MARCHE

A compter de la réception de l'ordre de service

Département de Tarn et Garonne
Commune de Montauban

Maître d'ouvrage :

SAS HECTARE

RN 113

75, ZI Les Portes Domitiennes CS 30020

34740 VENDARGUES

Opération :

Aménagement du lotissement :

La plaine des Cieux

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE
Lot 4 – Aménagements paysagers

Maître d'œuvre :



Géomètre-Expert



Modélisation 3D & BIM



Prestations par drone



Urbanisme & Paysage



Ingénierie VRD



A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
montauban@urbactis.eu

Agence de NEGREPELISSE

4 Place Nationale
82800 NEGREPELISSE
negrepelisse@urbactis.eu

Agence de BOULOC

16 Rue Jean Jaurès
31620 BOULOC
boulac@urbactis.eu

Agence de GRENADE

1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
grenade@urbactis.eu

05 63 66 44 22

Numéro unique
www.urbactis.eu

Dossier N° 220918

LOT 4 - Aménagements paysagers - mobiliers

AMENAGEMENTS PAYSAGERS - MOBILIERS		La plaine des cieux						
N °	Désignation et définition des prix	U	PU	Q Tr1	Prix Tr1	Q Tr2	Prix Tr2	Total HT
E.1	Aménagement des espaces vert :							
E.1.1	- Réalisation des plans d'exécutions avec validation concessionnaires et maître d'œuvre, DICT, fiches produits, signalisation et nettoyage de fin de chantier	forfait	100.00 €	0.5	50.00 €	0.5	50.00 €	100.00 €
E.1.2	- Réalisation du dossier des ouvrages exécutés comprenant les plans de récolement, la liste des produits utilisés, remis en 5 ex papier + 5 CD	forfait	100.00 €	0.5	50.00 €	0.5	50.00 €	100.00 €
E.1.3	- Préparation et mise en œuvre d'un engazonnement de type rustique sur tous les espaces verts, le bassin de rétention et les talus y compris première tonte	m²	2.50 €	4100	10 250.00 €	1120	2 800.00 €	13 050.00 €
E.1.4	Plantation d'arbres de type Acer Campestre (érable champêtre) 16/18 y compris STOP RACINE, amendement, tuteurage bipodes et garantie de reprise	U	180.00 €	9	1 620.00 €	6	1 080.00 €	2 700.00 €
E.1.5	Plantation d'arbres de type Tilia cordata (tilleul à petites feuilles) 16/18 y compris STOP RACINE, amendement, tuteurage bipodes et garantie de reprise	U	170.00 €	3	510.00 €	6	1 020.00 €	1 530.00 €
E.1.6	Plantation d'arbres de type quercus ruba (chêne rouge d'Amérique) 16/18 y compris STOP RACINE, amendement, tuteurage bipodes et garantie de reprise	U	230.00 €	5	1 150.00 €	1	230.00 €	1 380.00 €
E.1.7	Plantation d'arbres de type prunus avium Plena (merisier des oiseaux) 16/18 y compris STOP RACINE, amendement, tuteurage bipodes et garantie de reprise	U	190.00 €	0	0.00 €	3	570.00 €	570.00 €
E.1.8	Plantation d'arbres de type Prunus mahaleb (cerisier de sainte lucie) 175/200 y compris STOP RACINE, amendement, tuteurage bipodes et garantie de reprise	U	110.00 €	13	1 430.00 €	7	770.00 €	2 200.00 €
E.1.9	Plantation d'arbres de type acer monspessulanum (érable de Montpellier) 175/200 y compris STOP RACINE, amendement, tuteurage bipodes et garantie de reprise	U	115.00 €	1	115.00 €	2	230.00 €	345.00 €
E.1.10	Plantation d'Olivier de circonférence 180cm autour du muret de présentation	U	600.00 €	2	1 200.00 €	0	0.00 €	1 200.00 €
E.1.11	Création d'un massif autour du muret de présentation	m²	30.00 €	30	900.00 €	0	0.00 €	900.00 €
E.1.12	- plantation d'une haie (80/100 avec 4 à 5 branches minimum) 1 pied tous les 80 cm : Viburnum timus, Abelia grandiflora, fusain, Lonicera nitido , y compris fosse, terre végétale, amendement organique, engrais, toile de paillage marron sur la largeur de l'espace et garantie de reprise de 1 an	ml	25.00 €	60	1 500.00 €	0	0.00 €	1 500.00 €
E.1.13	- Fourniture et mise en œuvre d'un arrosage goutte à goutte des arbres et des haies tout compris (Y compris disconnecteur)	f	3600.00	0.50	1 800.00 €	0.50	1 800.00 €	3 600.00 €
E.1.15	- Entretien des espaces verts pour une durée de deux ans	f	5100.00	0.5	2 550.00 €	0.5	2 550.00 €	5 100.00 €
E.1.16	- Fauchage de l'herbe sur les terrains nu (prix au m²)	m²	1.00	0	0.00 €	600	600.00 €	600.00 €
					23 125.00 €		11 750.00 €	34 875.00 €
E.2	Mobiliers							
E.2.1	- Fourniture et pose de banc de type Vienne de chez AREA longueur 2,00 m - assise de 0,50 m	u	940.00 €	0	0.00 €	3	2 820.00 €	2 820.00 €
E.2.4	- Fourniture et pose d'appui vélo de type Acropole de chez AREA	u	350.00 €	0	0.00 €	3	1 050.00 €	1 050.00 €
E.2.5	- Fourniture et pose de poteaux bois en pin traité classe 4 diamètre 140 mm - ht hors sol de 0,80 m y compris massif béton de L0,40 x l0,40 x P0,60	u	40.00 €	0	0.00 €	10	400.00 €	400.00 €
					0.00 €		4 270.00 €	4 270.00 €
					23 125.00 €		16 020.00 €	39 145.00 €

RECAPITULATIF LOT 4	La plaine des cieux
Lot 4 - Tranche 1	23 125.00 €
Lot 4 - Tranche 1 avec remise de 0.37%	23 039.34 €
Lot 4 - Tranche 2	16 020.00 €
Lot 4 - Tranche 2 avec remise de 0.37%	15 960.66 €
Montant Total des travaux hors taxe après remise :	39 000.00 €
TVA : 20 %	7 800.00 €
Montant Total des travaux toutes taxes comprises :	46 800.00 €

Le 14/03/2024.

Laurent BONNASSIE

Signé électroniquement par Laurent BONNASSIE
Signé et certifié par yousign